



Municipalité de Saint-Sylvestre
423-B, rue Principale
St-Sylvestre, Québec
G0S 3C0



Saint-Sylvestre, le 17 mars 2022

Objet : Message de haute importance en lien avec un ajout ou un changement d'adresse.

Chères Sylvestoises,
Chers Sylvestois,

La Municipalité de Saint-Sylvestre travaille depuis plusieurs mois à faciliter les déplacements des citoyens, des visiteurs et des services d'urgence sur son territoire. Nous sommes actuellement confrontés à des problèmes de sécurité publique en raison du dédoublement du nom de certaines voies, de l'absence de noms pour d'autres voies et du manque d'identification des propriétés foncières de la zone agricole. Des changements s'imposent afin d'assurer un milieu de vie sécuritaire et de faciliter les déplacements sur les routes de Saint-Sylvestre.

Les changements diffèrent selon les secteurs de la municipalité. Cinq changements sont possibles (les détails de ces changements se retrouvent à la page suivante) :

1. Ajout d'un numéro d'immeuble
2. Ajout d'un numéro d'immeuble et modification du nom de la voie
3. Modification d'un numéro d'immeuble uniquement
4. Modification du numéro d'immeuble et du nom de la voie
5. Modification du nom de la voie uniquement

Afin de pallier certains inconvénients associés à la livraison du courrier, **Postes Canada offrira un service de réexpédition gratuit pour 12 mois**. Concernant l'entente avec Postes Canada et les entreprises qui seront prévenues des modifications d'adresse par Postes Canada, vous pouvez vous référer à l'aide-mémoire ci-joint et disponible sur le site internet de la Municipalité dans l'onglet « Actualités » : <http://www.st-sylvestre.org/?page=actualites#>. **Les changements d'adresse entreront en vigueur le 11 avril 2022**. Prendre note que votre adresse actuelle sera valide pour encore 12 mois, c'est-à-dire que vous avez jusqu'au 11 avril 2023 pour terminer votre changement d'adresse. De plus, la Municipalité procédera à l'installation de plaques civiques sur tiges avec un numéro d'immeuble attribué pour l'ensemble des propriétés situées à l'extérieur du village. Finalement, nous procéderons également à l'identification des changements de noms des voies de circulation de l'ensemble de la Municipalité. Afin de faciliter la transition, les noms actuels resteront en place avec une ligne rouge oblique indiquant un changement et le nouveau nom sera également affiché et ce, pour la prochaine année.

Le choix des nouveaux odonymes des voies de circulation a été réalisé en partenariat avec des gens du milieu qui sont passionnés de l'histoire de notre municipalité et spécialisés en sécurité civile. Le choix respecte les conditions prescrites par la Commission de la toponymie du Québec, laquelle a approuvé les nouveaux odonymes.

1. Ajout d'un numéro d'immeuble

Ce type de modification vise les propriétés qui ne possèdent actuellement pas de numéro d'immeuble. Dans la majorité des cas, il s'agit de terres agricoles ou de boisés pour tous ces immeubles le numéro n'est pas une adresse postale mais bien une identification pour les services d'urgence. Cette modification permettra également d'ajouter un numéro d'immeuble aux résidences principales ainsi qu'aux résidences secondaires n'en possédant actuellement pas.

2. Ajout d'un numéro d'immeuble et modification du nom de voie

Ce type de modification vise les propriétés qui ne possèdent actuellement pas de numéro d'immeuble. Dans la majorité des cas, il s'agit de terres agricoles ou de boisés pour tous ces immeubles le numéro n'est pas une adresse postale mais bien une identification pour les services d'urgence. De plus, la modification du nom de la voie est attribuée en fonction du chemin d'accès ou en raison de la modification du nom de la voie.

3. Modification du numéro d'immeuble uniquement

Ce type de modification vise les propriétés qui possèdent actuellement un numéro d'immeuble, mais qui n'est pas dans la suite logique de distribution des numéros. Un nouveau numéro a donc été attribué afin de respecter l'ordre des numéros existants ou encore l'ordre projeté.

4. Modification des numéros d'immeuble et de la voie

Ce type de modification vise les propriétés qui possèdent actuellement un numéro d'immeuble, mais qui n'est pas dans la suite logique de distribution des numéros. Un nouveau numéro a donc été attribué afin de respecter l'ordre des numéros existants ou encore l'ordre projeté. La modification du nom de la voie est attribuée en fonction du chemin d'accès ou en raison de la modification du nom de la voie.

5. Modification de la voie uniquement

La modification du nom de la voie est attribuée en fonction du chemin d'accès ou en raison de la modification du nom de la voie.

Adresse actuelle

Nouvelle adresse

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Marie-Lyne Rousseau
Directrice générale et sec-trésorière
Municipalité de Saint-Sylvestre